

ABONNEMENT.

SAUMUR :	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	9
Poste :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,
chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez DONGREL et BULLIER,
Place de la Bourse, 93 ;
A LEWIS,
Rue Fléchet, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . .	20 c.
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
Chez M. HAVAS-LAFFITE et Co,
Place de la Bourse, 9.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

20 Novembre 1879.

Chronique générale.

Les députés et sénateurs commencent à affluer à Paris. Presque tous les membres du Parlement qui habitent Versailles reviennent à Paris, excepté une centaine de députés et sénateurs qui appartiennent pour la plupart à la droite, et préfèrent, encore que la Constitution soit révisée sur ce point, avoir leur domicile légal à Versailles.

Au fur et à mesure que les députés et sénateurs républicains rentrent à Paris, les ministres sont assaillis de visites intéressées qui tendent presque toutes au même but : la révocation des fonctionnaires de tous ordres qui n'ont pas l'heur de plaire à ces messieurs.

Les menaces d'interpellation pleuvent de tous côtés sur le cabinet.

Nous apprenons, dit le *Petit Parisien*, que les entrevues que M. Gambetta a eues, ces jours derniers, avec le Président de la République, ont été motivées par la retraite à peu près certaine aujourd'hui de M. Waddington.

Le *Moniteur universel* vient d'être acheté par les orléanistes.

Au nombre des acquéreurs, on cite MM. d'Harcourt et de Pontécoulant, ce dernier chef de cabinet de M. Waddington, ministre des affaires étrangères.

Les réfugiés de la Commune, en Suisse, viennent de se payer le luxe d'un nouveau journal politique quotidien, petit format.

Le premier numéro vient de paraître sous ce titre : *le Tocsin fédéral*.

Les journaux allemands qui parlent de M. de Saint-Vallier pour succéder à M. Wad-

dington, comptent sans leur hôte. M. Gambetta n'accepterait jamais au quai d'Orsay l'homme qui s'est révolté en votant, dans le conseil général de l'Aisne, contre le vœu en faveur de l'art. 7.

D'après la *France*, c'est M. Jules Ferry, dans le conseil, qui aurait insisté pour ajourner à janvier les questions brûlantes.

M. Gambetta aurait déclaré à de nombreux députés qu'il fallait s'occuper d'abord des lois d'affaires et qu'il donnerait son concours à cette politique.

Grand émoi dans le monde diplomatique du quai d'Orsay. M. Waddington a été informé que M. Clémenceau l'interpellerait aussitôt la rentrée sur notre politique étrangère en général et particulièrement sur l'alliance de l'Autriche et de l'Allemagne.

L'élection de M. Humbert au conseil municipal de Paris pour le quartier de Javel a été cassée hier par le conseil de préfecture.

Le *Mot d'Ordre* annonce que M. Humbert se pourvoira devant le conseil d'Etat.

Voici la nette et brève conclusion d'un article, intitulé : UN PROGRAMME POLITIQUE, que la *Lanterne* publie :

« Donc, en deux mots, voici le programme qui nous paraît résulter de la force des choses :

- » Un ministère Gambetta tout de suite ;
- » La dissolution après la session de 1879 »

On dit M. Tirard vivement ému du toast porté par M. Méline au banquet de Lille. M. Méline a, en effet, dans cette allocution, proclamé la nécessité de droits compensateurs, regretté l'action hostile du gouvernement et déclaré que la commission des douanes devait sauvegarder le travail national en réagissant contre les théories de 1860.

M. Tirard n'a plus qu'à se réserver le droit de nommer les membres des commis-

sions parlementaires, comme ceux des comités consultatifs.

Plusieurs maires, des plus républicains, viennent d'être signalés comme changeant de leur chef l'affectation des sommes portées au budget communal.

Ordre vient d'être donné aux préfets de suspendre immédiatement, ou de révoquer au besoin les maires qui se sont rendus coupables de ces illégalités.

Le gouvernement a accordé l'autorisation pour l'organisation de la loterie de deux millions au profit des inondés de Murcie.

Le maximum de la loterie est fixé au chiffre de deux millions, et il n'y aura que trois cents lots gagnants. Ces lots devront être achetés en France, et devront provenir exclusivement de l'industrie française. Les acquisitions de lots seront faites par une commission nommée par M. le préfet de police, laquelle sera en même temps chargée de veiller à l'exécution des règlements.

LA GRÈVE DES CATHOLIQUES.

Sous le titre qu'on vient de lire, avec le sous-titre : QUE LES PAUVRES SE RASSURENT, M. Saint-Genest a publié, dans le *Figaro*, un article des plus remarquables. M. Saint-Genest conseille aux catholiques de ne plus donner aux bureaux de bienfaisance d'où l'on a exclu ceux qui les représentent et de réserver leurs aumônes pour les œuvres catholiques.

Nous croyons devoir mettre sous les yeux de nos lecteurs les passages les plus importants de cet article du *Figaro* :

« Non-seulement j'estime que les catholiques doivent répondre par un refus formel, mais je ne concevrais même pas qu'on pût avoir l'ombre d'une hésitation.

» Autant il aurait été coupable de notre part de provoquer cette rupture, autant il serait criminel maintenant d'accepter le rôle qu'on nous propose.

» Comment, à l'heure où je parle, des conseillers municipaux de province s'en vont de porte en porte, disant : — « Voulez-vous être secourus ? Enlevez vos fils des mains des Frères et ne croyez plus en Dieu... » — « Voulez-vous être secourus ? Enlevez vos filles des mains des Religieuses et ne croyez plus en Dieu... » — « Enlevez vos morts des mains des prêtres et ne croyez plus en Dieu... » Et c'est nous qui donnerions l'argent !

» Comment, les délégués de certains bureaux disent en montrant le Christ :

» Tant que vous vous servirez de ça, tant que vous n'aurez pas décroché ce pendu-là, n'espérez pas de secours... » Et c'est nous qui donnerions l'argent !

» Comment, en ce moment même, le *Sicéle* ose dire que pour extirper la lèpre dévorante du cléricisme, il faut mettre la composition des bureaux de bienfaisance en harmonie avec les besoins de l'époque. Et c'est nous qui donnerions l'argent !

» Comment, en pleine persécution, lorsqu'on enlève la subvention aux églises, le traitement aux prêtres, le bois aux malades, le pain aux enfants, lorsque les chrétiens chassés, traqués, dénoncés, ont besoin de tous nos secours... au lieu de les secourir, nous donnerions notre argent à leurs persécuteurs !

» Pour être conséquent, il aurait fallu aussi payer les Prussiens pendant la guerre, pour qu'ils puissent acheter les armes contre nous.

» Si nous faisons ce qu'on nous demande, ce serait un forfait ! Ce serait de la trahison ! de la trahison contre la Société, contre l'Eglise, contre le pays !

» Vous qui prétendez que la charité est « un instinct naturel qui n'a pas besoin de sentiment chrétien », vous allez montrer vos œuvres ! Vous allez montrer ce que vous produisez avec votre instinct, en regard de ce que nous produisons avec notre sentiment. L'occasion est superbe.

» Ah ! imprudents, si vous vous étiez rappelé l'histoire, vous n'auriez pas commis cette nouvelle folie !

43

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

AVENTURES D'UN GENTILHOMME

CONCLUSION

RÉCITS. (Suite.)

Ce dernier, cependant, ne ferma pas les yeux sans avoir plusieurs fois revu son ancien maître d'équipage du *Lys* et de la *Constitution*, Mathieu Piment, l'homme du *Diadème*, le vaillant corsaire dont la conduite pendant les guerres de la chouannerie est bien l'un des plus curieux amalgames qu'on puisse imaginer.

Toujours capturant des Anglais sous pavillon tricolore, toujours fêté par le peuple des villes maritimes sous le sobriquet de *Pimentum* (qu'il faut prononcer *Piment-s-homme*), le brave marin dut surtout son bonheur à sa parfaite connaissance des côtes.

Comme ces cavaliers qui dans une même bataille ont trois ou quatre chevaux tués sous eux, Piment

usa sous ses pieds trois *Passe-Partout* ; le brig changeait, le nom ne changeait pas.

De loin comme de près, Piment pensait toujours au commandant Kerbozec et à sa famille ; il entretenait des relations suivies avec les Chouans. Il ne manquait pas de venir de temps en temps à Sarzeau à la faveur de quelque nuit obscure. C'était là qu'il débarquait pour le service des Blancs des armes et des munitions dont la destination ne changeait pas, quoiqu'elles eussent changé de maîtres. Mathieu Piment trouvait très-divertissant de distribuer gratis, ou à peu près, à ses compatriotes, les armes que les Anglais leur auraient vendues fort cher.

De tous les soldats qui avaient embarqué à son bord, un seul continua à naviguer avec lui ; ce fut Antonio, qu'on revit plusieurs fois à Kerbozec ; car, en sa qualité d'ancien contrebandier, il s'entendait à merveille à introduire en fraude les cargaisons capturées. Plusieurs fois le généreux corsaire, qui faisait des affaires d'or, contraignit la famille à accepter des secours que le malheur des temps força de recevoir.

— Vous me rendrez cela plus tard, disait le marin ; et puis, croyez-vous que j'aie oublié que les Gavésio et vous tous avez eu soin de ma bonne femme de mère dans les temps !... Ça me coûte si peu !... et ça vient des Anglais !

Là-dessus, Mathieu Piment reprenait le large, et

quand il arrivait ensuite à Roscoff, à Morlaix, à Saint-Malo ou à Dunkerque, il se prêtait de bonne grâce aux ovations républicaines.

Ce fut à Dunkerque qu'il débarqua les grenadiers, nantis chacun d'une quinzaine de mille francs, et qui embrassèrent des professions diverses ; mais Gérardium, Bec-de-Perdrix et l'Enflammé lui-même, ne purent se résoudre à renoncer à la carrière militaire. Ils s'enrôlèrent de nouveau, firent ensemble les campagnes d'Italie et d'Égypte, et revinrent de la dernière avec le général en chef, ils contribuèrent pour leur petite part au succès du 18 brumaire.

L'Enflammé, fidèle à ses antécédents, trouvait compromettant de faire passer par la fenêtre les représentants du peuple souverains ; néanmoins il croisa la baïonnette sur les Cinq Cents, à l'exemple de Gérardium, alors sergent de grenadiers. La salle fut évacuée.

Le petit caporal fut proclamé consul, et plus tard empereur ; nos trois grognards firent partie de sa garde. Ils étaient à Austerlitz et à Wagram. En 1810, ils furent admis tous trois à l'hôtel Impérial des Invalides.

En réunissant leurs ressources et leurs retraites, ils auraient très-bien pu vivre à leur aise-bourgeoisement, mais Gérardium les décida, par un discours en trois points, à prendre ce parti. Ils vécurent dans une sorte d'opulence, grâce aux

parts de prises que Gérardium avait placées à 5 p. 100, non sans craindre de tout perdre.

— Mais, s'écria-t-il, tant pis si ce qui est venu par eau s'en va par terre.

Et puis s'adressant à l'Enflammé, vieille moustache blanche qui ne jurait que par l'Empereur :

— Je te disais bien, mon petit cœur, qu'une bonne action a toujours sa récompense, comme c'est écrit dans la vie de Torrence, qui fut dans son temps un vieux de la vieille.

— Quelque chose comme le petit caporal, ajoutait Bec-de-Perdrix, toujours commentateur.

— Je t'en fiche, reprenait l'Enflammé, comme s'il y avait jamais eu guerrier pareil à mon Empereur... quoiqu'il nous ait bien compromis le 18 brumaire !... Un coup à la Gérardium qu'il fit ce jour-là.

A l'époque où les grenadiers invalides causaient ainsi, Jean VII de La Faugerais servait dans un régiment de hussards de l'Empire en qualité de capitaine, il avait vingt-huit ans et la croix d'honneur ; son second frère était lieutenant d'infanterie.

Hilaire et Louise n'avaient auprès d'eux que François, leur dernier fils, et leur fille, née en 1799, et qu'on avait nommée Dominika en souvenir d'Ernel, de Montreuil et d'Antonio.

La tranquillité s'était rétablie dans le pays ; Montreuil, devenu le comte de Montreuil, était

» Car la charité, l'aumône, c'est le christianisme, c'est une invention du Christ. Avant lui, c'était la loi draconienne; les enfants malingres et difformes étaient tués, les pauvres donnés en pâture aux bêtes.

» Pendant dix-huit siècles, la charité est restée exclusivement dans les mains des chrétiens. Et quand, après la grande révolution, vous avez voulu vous en mêler; quand vous, philanthropes, qui n'avez jamais pu faire vivre une seule œuvre de philanthropie, vous avez voulu vous assimiler ces créations toutes chrétiennes, on s'en est bien aperçu, car de suite le langage a changé.

» Les disciples de Jésus disaient: « Hô-tel-Dieu, Refuge de la Miséricorde, Asile de la Providence, Crèche... » Vous, vous avez inscrit: Dépôt de Mendicité, Bureau de Bienfaisance, Secours aux Indigents...

» Tandis que les catholiques épuisaient tous les termes qui peuvent consoler et relever la misère, jusqu'au point de donner à la maison du malade le même nom qu'à la maison de Dieu... tandis qu'en même temps ils s'abaissaient eux-mêmes sous les noms de « petites sœurs, de servantes des pauvres... » vous, vous avez transformé tout cela en mots de « mendicité, indigence, » c'est-à-dire en ce qui pouvait le mieux rappeler au pauvre son abjection et sa misère.

» Aussi votre intrusion dans ces œuvres créait des situations bâtarde, dérisoires; seulement, par esprit de conciliation, nous laissons faire.

» C'est vous qui voulez vous séparer? A merveille! A partir d'aujourd'hui, nous voilà tous en grève.

» A partir d'aujourd'hui, aucun de nous ne donnera plus une obole au Bureau de bienfaisance dont on a chassé l'élément religieux.

» Nous donnerons aux sœurs, aux curés, et même, pour qu'on ne nous accuse pas, nous donnerons davantage; mais, désormais, vous n'aurez pas un sou, c'est fini.

» Ah! je comprends votre fureur. Vous dites que nous abusons de ce que nous avons l'argent; est-ce que vous n'avez pas le nombre? est-ce que le budget ne se recrute pas avec les petites bourses? Est-ce que vous ne pouvez pas faire ce que font les catholiques avec l'obole des missions?

» D'ailleurs, beaucoup d'entre vous ont de la fortune! Allons, républicains arrivés, députés, sénateurs, préfets, ambassadeurs, abandonnez une partie de votre traitement, fumez moins de cigares exquis, buvez moins de champagne pour ce pauvre peuple que vous aimez tant, pour ce pauvre peuple à qui vous devez tout.

» Et vous, aimables farceurs, qui, en sortant de chez Brébant, écrivez que la société est mal faite et que le capital dévore tout, voilà une belle occasion de mettre vos théories en pratique; on va donc vous voir donner vous-mêmes: ça va être drôle!

» Jusqu'ici, vous en étiez dispensés, comme vous étiez dispensés de tout! Car de même que, pour vous radicaux, le patriotisme c'est le sang des autres, de même l'aumône était l'argent des autres.

» Heureusement, nous n'avons pas pu

nous mettre en grève pendant la guerre; cette fois-ci, nous nous y mettons:

» Que la France regarde et que les catholiques ne donnent plus un sou. Voilà l'expérience qui commence.»

Etranger.

AUTRICHE. — Un ordre émané du ministre de la guerre autrichien recommandant tout particulièrement aux officiers d'état-major l'étude de la langue russe. Un cours de russe a été ouvert depuis le 16 novembre à l'École de guerre, à Vienne.

Nous avons déjà dit, d'après le *Gaulois*, que tous les officiers russes en congé avaient reçu également l'ordre de revenir à leur poste sans retard.

Ces deux nouvelles semblent se compléter l'une et l'autre.

ALLEMAGNE. — Une dépêche de Berlin, publiée par le *Standard*, affirme que la Russie aurait conseillé à la Turquie de demander aux puissances signataires du traité de Paris d'envoyer leurs escadres dans les Dardanelles, si la flotte anglaise y fait son entrée.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Un scandale public.

La ville de Montreuil-Bellay possède depuis quelque temps le triste privilège d'attirer l'attention publique. Après la condamnation de son secrétaire de mairie à une année d'emprisonnement pour vol de permis de chasse à la Sous-Préfecture, voici la population encore surexcitée à l'occasion d'un enterrement civil qui a été dans le pays le sujet d'un véritable scandale. En raison du retentissement de cette affaire, nous avons dû prendre des renseignements, et voici ce que nous avons appris:

Nous nous plaignions de penser, tellement ces faits nous paraissent monstrueux, qu'ils ont été singulièrement grossis avant d'arriver jusqu'à nous.

Le mardi 4 de ce mois, M. P..., riche propriétaire de Montreuil, d'un esprit faible mais généralement aimé de ses concitoyens, était frappé d'une paralysie dont il mourrait le lundi 10, laissant une fille unique, M^{me} P..., qui jouit de l'affection et de l'estime de tous ceux qui la connaissent.

Dès la première nouvelle de sa maladie, M. le curé de Montreuil, son plus proche voisin, et, en même temps, un familier assidu de la maison, se rendait à son chevet.

S'inspirant des conseils du prêtre, M. P... n'hésita pas à se confesser. Deux jours après, il recevait l'extrême-onction; et, un peu plus tard, le jour ou la veille de sa mort, M. le curé lui donnait une dernière absolue. Le glas des cloches, enfin, annonçait aux paroissiens que l'un d'eux venait de rendre son âme à Dieu.

M^{me} P... préparait avec l'aide de sa fa-

mille les funérailles, lorsque l'on vint lui donner connaissance d'un testament et en particulier d'un codicile, en date du mois de janvier dernier, par lequel son père demandait à être enterré civilement, et priait deux de ses amis, dont M. le maire de Montreuil, de veiller à l'exécution de cette dernière volonté: leur mandat était restreint à cet unique objet.

Rien n'égalait la surprise de M^{me} P... à une communication aussi inattendue. Mais elle fut littéralement atterrée lorsque M. le maire, survenant quelques instants après, lui déclara qu'il entendait exécuter la mission dont il était chargé par le codicile.

M^{me} P... lui objecta que son père avait vécu longtemps dans le respect des idées religieuses, et même dans la pratique de quelques-uns des devoirs chrétiens; que si plus tard ses sentiments s'étaient affaiblis, c'était par suite de certaines influences dont elle ne voulait point rechercher la cause; que sa mère, morte il y a quelques années seulement, avait été enterrée avec tous les honneurs de l'Eglise et après en avoir reçu les sacrements, ce à quoi s'était prêté son père; que celui-ci enfin s'était confessé en pleine connaissance et que cet acte était à lui seul une rétractation formelle de l'écrit qu'on lui opposait.

Rien ne fit à ce raisonnement. M^{me} P... supplia, mais ce fut en vain. M. le Maire se retrancha derrière son rôle d'exécuteur testamentaire et déclara formellement qu'il s'opposerait, par tous les moyens en son pouvoir, à l'enterrement religieux de son ami, dût-il refuser même le permis d'inhumer.

Les tribunaux seuls pouvaient trancher la question qui se débattait. Mais le temps manquait. Les dépouilles mortelles, en effet, ne pouvaient attendre plus longtemps. Force était de se soumettre à la volonté du principal exécuteur testamentaire, qui faisait ainsi servir à l'accomplissement de ses projets les fonctions d'officier de l'état civil.

Il fut donc décidé que l'enterrement serait purement civil.

On était arrivé ainsi, tout en discutant, au mercredi soir. Nous avons déjà dit que la mort remontait au lundi. Deux employés des pompes funèbres se présentaient alors au domicile mortuaire pour y déposer un cercueil de plomb qui contenait un fourgon.

M^{me} P... refusa ce cercueil qu'elle n'avait point demandé et dont elle veut au surplus faire seule les frais. Les employés s'éloignèrent pour revenir peu après et se heurter au même refus. Le fourgon va alors stationner devant la porte de M. le maire, qui, après en avoir délibéré avec le second exécuteur testamentaire, renvoie le fourgon à Saumur avec l'objet qu'il contient et dont personne ne veut.

Le lendemain, nouvelle surprise de la famille. Elle apprend que des centaines de lettres ont été adressées à tous les habitants de Montreuil et des environs, avec invitation d'assister au convoi et enterrement civil de M. P..., qui devait avoir lieu le 14 novembre, à 2 heures 1/2 du soir. La réunion du deuil était fixée à la maison mortuaire. C'est à ne pas y croire.

Pareille annonce était faite dans certains journaux.

Le vendredi donc et en conséquence de cette invitation que beaucoup pensaient venir de la famille, chacun se rendait isolément à la porte de la maison mortuaire qui demeurait strictement fermée pour tous. Les uns s'en retournaient chez eux, les autres, plus patients et curieux surtout de voir ce qui allait se passer, parce que l'événement avait déjà fait bruit, faisaient les cent pas dans la rue, lorsqu'un messager vint les prier de passer dans la maison du maire où s'opérait la réunion. C'était bien la moindre politesse que dussent faire MM. les exécuteurs testamentaires, puisqu'ils s'étaient chargés de faire eux-mêmes les invitations.

A 2 heures 1/2 précises, M. le Maire quitte son domicile accompagné de M. Demangeat, sous-préfet de Saumur. Les invités suivent. Tous se dirigent vers la maison mortuaire.

Arrivés là, les deux principaux personnages se détachent du groupe, frappent à la porte qui, cette fois, crie sur ses gonds. Un membre de la famille s'était chargé de l'ouvrir, puis elle se referma immédiatement sur eux.

Que se passa-t-il alors? Que s'est-il dit? Les deux personnages dont nous parlons demandèrent sans doute à M^{me} P... de leur livrer les dépouilles de son père. Celle-ci, sans doute aussi, protesta contre cette insultante demande.

Si, a-t-elle dû leur dire, elle a consenti à ce que l'enterrement fût purement civil, c'est qu'elle n'avait ni le temps ni la liberté de faire juger la question contraire par les tribunaux. Mais, si elle ne peut procéder à une sépulture conforme à sa volonté et à la fin chrétienne de son père, elle n'a point abdiqué pour cela le droit de présider à ses funérailles et surtout de faire elle-même les invitations. C'est ajouter une nouvelle injure à la première. En admettant pour un instant que les exécuteurs testamentaires aient le droit de s'opposer à la présence d'un prêtre à l'enterrement, leur mission se borne là. Ayant été nommés, non d'une manière générale, mais pour un fait spécial, leur action est rigoureusement circonscrite dans cette dernière limite. Aller au-delà, c'est usurper les droits les plus sacrés de la famille.

Telles sont vraisemblablement les pourparlers auxquels donnèrent lieu l'introduction des deux étrangers dans la maison mortuaire, pendant que les invités attendaient impatiemment dans la rue.

La violation du domicile pouvait seule mettre fin à une plus longue résistance de M^{me} P... Il fallait que celle-ci se soumit à ce qu'elle considérait comme la profanation du cadavre de son père.

Les portes s'ouvrirent donc pour se refermer aussitôt sur le cercueil et les deux personnes qui étaient venues le quêrir.

Pas un membre de la famille ne suivait. Un homme imposant par sa haute taille prend la tête du cortège. C'est le tambour de ville. Mais, au lieu de sa caisse habituelle, il porte devant lui une corbeille remplie de bouquets d'immortelles, dont la distribution se fera au cimetière.

établi en Vendée, avec Mélie, où l'on disait en les voyant heureux: — c'est tout simple, ils n'ont pas du tout le même caractère; la petite dame est douce et patiente comme une sainte, le mari est vif comme la poudre. Quoique M. le comte ait bien quarante ans passés, on ne lui en donnerait pas vingt-cinq; gai, rieur, bon enfant; ménage admirable.

Les gens de Saint-Ermel et de Kerbozec dissident d'autre part, en parlant d'Ermel et de Francésa: — Comment voudriez-vous qu'ils ne fussent pas heureux? mêmes goûts, même caractère, même esprit; ce qui plaît à l'un ne manque pas de plaire à l'autre: voilà le secret de leur bonheur.

Hilaire et Ermel demeuraient ensemble; le premier avait hérité du titre de *Bonhomme*, le second était toujours connu sous celui de *M. le chevalier*.

Vers la fin de 1840, un triste événement qui ne semblait pas devoir jeter le trouble dans la famille fut cependant cause d'une réunion générale et solennelle; Montreuil et sa femme furent mandés par un exprès.

— Il s'agissait, leur écrivait Hilaire, de l'honneur de la famille gravement compromis.

Les termes dont se servait le châtelain étaient si alarmants, que Montreuil partit sans retard, amenant avec lui ses enfants et sa femme.

A leur arrivée, ils virent la consternation sur les traits de tous les serviteurs. Alain et sa femme,

Baslin et la sienne, essayaient leurs larmes, et quoiqu'ils fussent en deuil, il était aisé de comprendre que la mort récente de Jean du Gavre n'était pas la cause de leur principale douleur:

— Ruinés! ruinés à jamais!... Ils veulent vendre Kerbozec!... disaient les pauvres gens. Et comment vivront-ils après!... Mon Dieu, prenez pitié de nous!

Pierre Gavésio, qui avait alors soixante-quatorze ans, l'unique représentant de la génération d'Armand et du vicomte de Kerbozec, Pierre Gavésio disait en breton:

— Plût à Dieu que mon fils Alain, et mon gendre, et toutes mes filles, et tous mes petits-enfants eussent été hachés et moi avec eux... et que ce jour-ci ne fût pas arrivé... Ah! Jean du Gavre, qu'as-tu fait?... Tu as voulu le bien et tu es cause de tout le mal... Je les connais, moi! ils vendront, ils vendront! Et je n'ai rien, et je les verrai dans la misère! O mon Dieu! pourquoi ai-je assez vécu pour voir brûler Rosven et vendre Kerbozec!

Le patriarche de la métairie, parlant ainsi, arrachait par poignée ses longs cheveux blancs; et dans l'étroite cour de la gentilhommière, sa famille dévouée se lamentait, lorsque Montreuil et Mélie pénétrèrent dans le petit salon.

Hilaire était assis dans ce même fauteuil où Kerfuntun et Jean-François avaient rendu le dernier soupir. Montreuil et Mélie furent accueillis avec

une profonde tristesse.

— Frère, dit Ermel en serrant la main de Montreuil, nous sommes tous ruinés, nous et nos enfants, et toi-même, car il faut ton bien pour sauver notre honneur.

— Vous l'aurez, dit Montreuil en s'asseyant; voyons, d'abord, de quoi s'agit-il?

Hilaire prit alors la parole et dit que Jean du Gavre, à son lit de mort, avait confessé au recteur l'origine de la somme sur laquelle on vivait depuis seize à dix-sept ans. Ce n'était pas une restitution, comme on l'avait cru, mais le fruit d'une fraude d'où il résultait que la famille avait reçu le prix d'une masse de biens nationaux parmi lesquels les leurs ne figuraient que pour une somme misérable.

— La valeur de ces propriétés sous la Terreur, poursuivit Hilaire, était si faible, que le capital provenant de leur vente totale nous sembla être le prix de nos terres de Rosven et de notre maison de Vannes. Mais, hélas! nous avons reçu celui de biens dont la valeur actuelle s'élève à cent cinquante mille francs. Il faut les rendre aux propriétaires légitimes que, de fait, nous avons dépouillés. Nous sommes ici les représentants de Jean du Gavre: sa donation, que nous avons acceptée sans en connaître la source, nous oblige à la restitution du capital, auquel il faudrait ajouter environ cinquante autres mille francs pour les intérêts depuis seize ans. — J'ai ici toutes les pièces relatives à

cette affaire, Ermel les a rapportées de Vannes hier soir. Kerbozec est loin de représenter l'intérêt seul de notre dette.

— C'est bien! dit Montreuil, mes propriétés feront le reste, l'honneur de notre famille m'est plus précieux que la fortune et la vie.

Il y eut ici un instant de silence. La main de Montreuil était dans celle d'Ermel.

— Mais, au nom du ciel! de quoi vivrez-vous après? s'écria le vieux Gavésio... vous n'aurez plus rien!... Non! ce n'est pas juste!

— C'est juste, dit Hilaire, pour ce qui nous concerne. Quant à Montreuil, il se sacrifie lui et ses enfants. Je n'attendais pas moins de sa générosité.

Le fermier s'écriait encore: — De quoi vivrez-vous? qui vous donnera le pain de chaque jour?

— Dieu, qui nous l'a donné jusqu'à présent, répondit Hilaire. Et puis je compte sur toi et sur tes enfants. Nous vendrons nos effets, nos meubles, nous nous ferons paysans comme vous, Gavésio; nous vivrons sur la ferme. Tu partageras ton pain avec tes amis qui ne seront plus tes maîtres.

— Ah! s'écria Gavésio... si je pouvais vous donner mon sang!... Mes maîtres, paysans! mes maîtres, journaliers!... Mon Dieu!

La douleur du vieillard ne peut être dépeinte. Les maîtres étaient résignés et fiers; ils avaient la conscience du devoir qu'ils accomplissaient, et

A sa droite et à sa gauche marchent les deux gardes-champêtres de la commune. Les fourreaux de leur sabre reluisent au soleil qui jette ses derniers rayons, comme pour éclairer cette lugubre scène.

Immédiatement après viennent M. le Maire de Montreuil, M. le Sous-Préfet et les promoteurs les plus connus des enterrements civils dans notre pays. Tous, bien comptés, étaient au nombre de cent dix hommes et de treize femmes. A la pensée de ce dernier chiffre, quelques-unes d'entre elles, prises de frayeur, ou rougissant de honte, quittent le cortège avant son arrivée au cimetière.

Quel mécompte !
On avait spéculé sur la promenade d'un cadavre pour provoquer une manifestation monstrueuse. Cinq ou six cents personnes, disait-on, devaient y prendre part; un mille, disaient d'autres. Tout cela s'est réduit à cent dix hommes et moins de treize femmes !
Le bon sens de la population avait fait justice d'un tel scandale.

Une fois dans le cimetière, et sur la tombe de M. P..., M. le Maire justifia suffisamment l'absence du prêtre en affirmant que Dieu, dont la justice avait déjà reçu l'âme de celui qui avait été ici-bas son ami. Soyons justes nous-mêmes, et louons M. Aubelle d'avoir eu le courage de glorifier l'âme, alors que tant de libres-penseurs, au nombre desquels il se fait un titre d'honneur de se compter, en nient jusqu'à l'existence.

Voilà ce que l'on dit, voilà ce que l'on répète à Saumur, comme un écho de ce qui vient de se passer à Montreuil. Si ces faits sont vrais, nous nous demandons vraiment si, dans la circonstance, abstraction faite de toute idée religieuse, d'enterrement civil ou non, les droits les plus inviolables de la famille n'ont pas été impitoyablement foulés aux pieds !

Nous avons déjà dit que l'hiver avait commencé à sévir dans notre région et assez durement. La neige a également fait son apparition à Saumur. A plusieurs reprises il en est tombé depuis ce matin, mais pas assez pour blanchir les toitures.

On signale le froid dans le Midi, à Marseille.

La neige est apparue en Suisse dès la semaine dernière, car voici ce que nous lisons dans le *Journal de Genève* du 15 :

« Hier matin, une forte couche de neige couvrait de nouveau jusqu'au bas les montagnes qui nous entourent et la neige avait pris pied même dans la vallée ! Durant la matinée, elle est tombée à plusieurs reprises et avec quelque abondance sur notre ville et dans ses environs. »

Le *Journal officiel* publie l'évaluation approximative de la récolte du froment, du méteil et du seigle, en 1879, d'après les rapports transmis par les préfets dans les six semaines qui ont suivi la moisson. Voici la statistique de la 4^e région (Ouest), comprenant les départements de la Loire-Inférieure, Maine-et-Loire, Indre-et-Loire, Vendée, Charente-Inférieure, Deux-Sèvres, Charente, Vienne, Haute-Vienne :

puisaient dans ce sentiment une force qui manquait à Pierre Gavésio. Il fallut l'emporter pour le mettre au lit.

Depuis plusieurs jours on ne mangeait plus que du pain noir au logis; telle fut l'hospitalité que Montreuil et Mélie reçurent dans la maison de leur frère, Hilaire de La Faugerais. L'on s'entretint de l'avenir avec calme et fermeté. Montreuil écrivit de Niort pour mettre ses propriétés en vente.

Le soir, Ermel se rendit à Vannes; le lendemain, la gentilhommière y était affichée.

En même temps, non sans une noble satisfaction, on faisait annoncer à toutes les familles dont Jean du Gayre avait possédé et vendu les biens nationaux, qu'incessamment on leur en restituerait la valeur, intérêts et capital.

Peu de jours après, Montreuil se préparait à retourner en Poitou, pour hâter la vente de son patrimoine; la famille entière l'accompagnait sur la route de Saint-Ermel.

On s'arrêta pour lui dire adieu, sur cette même hauteur où il avait fait halte avec Ermel et Alain, seize ans auparavant, le surlendemain du combat de Savenay, alors qu'il venait demander asile à la famille proscriée.

(A suivre.)

G. DE LA LANDELLE.

Froment: 41,550,917 hectol.; 8,782,057 quintaux métriques.
Méteil: 590,031 hectolitres; 433,184 quintaux métriques.
Seigles: 4,641,710 hectolitres; 4,175,197 quintaux métriques.

ANGERS.

Mardi a eu lieu dans la salle du Cirque d'Angers la conférence de M. Naquet sur le *Divorce*. Grande foule de curieux. Aucun désordre. Les auditeurs ont généralement trouvé la séance un peu longue; du reste, M. Naquet n'a fait que répéter les discours qu'il va réciter de ville en ville depuis quelques mois.

(Etoile.)

L'Agence Havas communique aux journaux la note suivante qui dément formellement les allégations d'un journal bonapartiste de Nantes reproduites par toute la presse républicaine :

« L'Union bretonne assure que le gouvernement vient d'interdire le banquet organisé à Challans, sous la présidence de M. de Charette, en l'honneur des maires vendéens révoqués pour avoir assisté au banquet du 14 octobre.

« Ce journal ajoute que M. Baudry-d'Asson, à qui cette interdiction a été notifiée par M. le préfet de la Vendée, a répondu à ce fonctionnaire qu'il n'en tiendrait aucun compte et que le banquet aurait lieu dans son château avec le plus grand éclat possible.

« Nous savons, de source certaine, que cette allégation de l'Union bretonne est absolument dénuée de fondement et qu'il n'a été pris aucune mesure prohibitive par M. le préfet de la Vendée. »

Le banquet a dû avoir lieu hier soir.

Cinq territoriaux de l'arrondissement de Montmorillon, de la classe de 1870, viennent d'être punis, trois de quatre jours de prison et deux de deux jours de la même peine, pour avoir changé de domicile sans faire les déclarations nécessaires et n'avoir pas remis leurs livrets à la mairie.

Ces punitions seront subies au 68^e de ligne, en garnison au Blanc.

SAINTE-MALO.

Après le Prêtre, voici la Religieuse en butte aux outrages et aux violences.

En septembre et en octobre dernier, rue Saint-Vincent, et place du Grand-Placître, à Saint-Malo, la sœur Gabrielle, de l'ordre vénéré de Saint-Vincent de Paul, a été odieusement outragée, frappée et menacée de mort par une mégère surexcitée, dit-on, par l'ivresse, et peut-être aussi par les propos odieux proférés et imprimés chaque jour contre les congrégations.

Le tribunal accorde le bénéfice des circonstances atténuantes à la citoyenne Marie-Françoise Vanier, veuve Jouan, et la condamne à 2 mois de prison seulement, puis les frais de la procédure.

L'Écho Saumurois commencera très-prochainement la publication, en feuilleton, de *L'Automne d'une Femme*, par M^{me} CLAIRE DE CHANDENEUX.

Théâtre de Saumur.

Direction CHAVANNES.

Mardi 25 novembre 1879,

REPRÉSENTATION AVEC LE CONCOURS DE M^{lle} REGGIANI

Première chanteuse contralto

MIGNON

Opéra-comique en 3 actes et 4 tableaux, paroles de Michel Carré et J. Barbier, musique d'AMBROISE THOMAS.

M^{lle} REGGIANI remplira le rôle de Mignon.

Les autres rôles seront joués par M^{lle} Lagye, MM. Gensté, Sureau, Delersy, Letellier, Bignon, Ludovic et Guiraud.

Bureaux à 7 h. 1/2; rideau à 8 h. 1/4.

Un Nouveau-Né.

Pour faire dans le monde une entrée convenable, toute création nouvelle doit avoir un parrain. Mon petit protégé, *Paris-Litté-*

raire, n'a qu'une marraine... Ne serait-ce pas suffisant pour lui ouvrir les foyers de famille où la marraine a ses entrées ?

Voici, d'ailleurs, l'histoire de la venue au jour de *Paris-Littéraire*.

J'entrepris, l'an dernier, une croisade en faveur de *Paris-Charmant* — le bien nommé ! qui, pour un prix fabuleux, donne tant et tant de choses ! — lequel, devenu de belle taille, a jeté ses lisières et compte ses abonnés par milliers. Si bien que nombre de ces abonnés réclamant plus de lecture, des causeries plus fréquentes, il s'adjoint un jeune frère, purement littéraire celui-là, auquel mon concours est acquis de tout cœur.

Songez donc ! de la littérature sur toute la ligne, des romans, nouvelles, voyages, poésies, variétés, absolus inédits, coupés, çà et là, par une grande gravure inédite toujours, et un semis de croquis à la plume, ce genre élégant, spirituel et neuf, qui fait fureur !

Je sais qu'il sera dirigé sagement, rédigé avec goût, illustré avec art, honnête et familial surtout, ce qui ne l'empêchera pas de faire une dépense d'esprit comme un prodige.

Il apportera au foyer, chaque mois — pour ses débuts, car s'il grandit, comme tout le fait espérer, il se doublera et se triplera à son tour — seize pages de texte serré, afin de contenter le grand amour de la lecture qui est le besoin de notre époque.

On passera du roman au voyage et de la nouvelle à la poésie, en reposant son esprit, avec ses regards, sur les dessins gracieux qui courent dans le texte.

Avec cela, une véritable élégance d'aspect, une grande distinction d'exécution !

Rien qui ressemble à la vulgaire Revue bon marché, qui donne des romans connus, des gravures usées, et s'imprime sur du papier à sucre, pour ne pas dire... Bah ! disons-le... sur du papier à chandelles !

Les douze numéros de l'année contiendront la matière de plusieurs volumes, et seront remplis par des écrivains qui ont fait largement leurs preuves au grand soleil du succès.

J'imagine bien que, les années suivantes, ce ne seront pas douze, mais bien vingt-quatre ou trente-six numéros que l'on recevra. Quand le vent souffle dans les voiles...

Enfin, *Paris-Littéraire* est modeste, il débute sans tapage, sans prétention, comme a débuté *Paris-Charmant*, devenu si répandu.

Non-seulement il complète son grand frère pour les abonnés de celui-ci, mais encore il doit, à lui tout seul, se créer des abonnés... et des abonnés fidèles.

Les quatre premiers mille abonnés de *Paris-Littéraire*, qu'ils soient ou non abonnés à *Paris-Charmant*, auront le privilège d'être « fondateurs », de ne pas craindre d'augmentation, tant que la périodicité de leur petite Revue ne sera pas doublée, et, enfin, de ne payer que 3 francs par an, au lieu de 5 francs; renseignements officiels, émanés de l'Administration même, qui siège, 119, rue Montmartre, à Paris.

En acceptant de patronner *Paris-Littéraire*, j'ai pensé que la plus efficace façon d'aider à la propagation de cet ami nouveau de la famille, de cette jolie lumière littéraire prête à briller pour instruire, distraire, consoler quelquefois, moraliser toujours, nos jeunes femmes et nos jeunes filles, serait de m'adresser à tous mes lecteurs, qui dans ce journal même, dans mes livres, dans mes feuilletons, dans mes causeries, ont appris à prendre confiance en l'écrivain dont la plume ne les a jamais trompés.

En les engageant à devenir les quatre mille premiers adhérents à *Paris-Littéraire*, je compte leur procurer pour l'avenir un plaisir bien plus grand, plus durable, que celui que cause l'achat d'un livre, en passant, et pour le même prix : *Trois francs*.

A moi, ils causeront un plaisir très-vif aussi, en me donnant ce témoignage de confiance, en me mettant à même de dire à mes amis, MM. les Administrateurs de *Paris-Littéraire* : « Voyez, je vous arrive les mains pleines d'adhésions... Ce sont mes amis personnels, mes lecteurs, mes habitués du journal, qui me chargent de vous transmettre leurs noms. »

Oh ! pas d'argent, par exemple ! je n'en veux point. Ceci n'est pas du tout mon affaire. L'argent viendra plus tard, quand, les adhésions comptées, la mignonne Revue prête à paraître (dans un mois environ), les Administrateurs s'occuperont du côté financier.

Récolter les adhésions est donc la seule question en jeu.

Et ces adhésions?... Comment faire?... C'est très-simple; que mes lecteurs prennent la bande d'adresse de leur journal, la signent sur un coin, et l'envoient tout uniment : « A Madame Claire de Chandeneux, à Vincennes (Seine) », — ou, à défaut de bande d'adresse, une carte postale, ou, mieux encore, une lettre.

Surtout, que mes lecteurs ne remettent pas au lendemain ce qui peut se faire sur l'heure ! La naissance de la petite Revue dépend de la promptitude et du nombre.

Le nombre !... Voyez combien je serai contente et reconnaissante, si, d'ici à quelques jours, il me fallait un commissionnaire et son crochet pour transmettre vos lettres, vos bandes de journaux et vos cartes postales, à mes amis les Administrateurs de la coquette petite Revue !

CLAIRE DE CHANDENEUX.

PRIME GRATUITE D'ARGENTERIE

A choisir sur les articles suivants :

1^o Un service à café, composé de 6 cuillers métal blanc argenté, modèle riche à filets avec joli écriin ;

2^o Une magnifique timbale guillochée, argentée ;

3^o Un très-beau couvert de table (cuiller et fourchette), métal blanc argenté, genre riche, avec filets.

Tous ces articles, d'argenterie de 1^{re} qualité, sortent de la grande maison d'orfèvrerie Adolphe Boulenger, de Paris.

Par suite de traités très importants passés avec cette maison, l'Administration de la *Situation*, journal de grand format, le plus complet et le plus répandu des journaux financiers, le meilleur guide accrédité de l'Épargne, offre à titre de prime gratuite, à toute personne qui prendra un abonnement d'un an (4 fr.) ou qui renouvellera son abonnement, l'un des articles ci-dessus, au choix, expédié franco, en province.

On s'abonne sans frais à la *Situation* (4 fr. par an) dans tous les bureaux de poste ou à l'Administration du journal, 53, rue Vivienne, à Paris.

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1878.

Classe 66.

MÉDAILLE D'ARGENT.

COFFRES-FORTS

M. HAFNER aîné, fabricant de coffres-forts, a obtenu une MÉDAILLE D'ARGENT à l'Exposition universelle de Paris pour la perfection qu'il a apportée dans la construction de ses coffres-forts. Reconnus supérieurs pour leur solidité, leur incombustibilité, leurs serrures ont présenté au jury une sécurité incomparable contre les crocheteurs les plus habiles.

Nous sommes heureux de porter cette bonne nouvelle aux nombreuses personnes qui se sont déjà munies de coffres de la maison Hafner, et nous pensons qu'elle déterminera en faveur de cette maison ceux de nos lecteurs qui pourraient hésiter encore dans le choix d'un constructeur.

Coffres depuis 120 fr. jusqu'à 2,000 fr. et au delà. Pour les renseignements, s'adresser au bureau du journal, où il y en a toujours en dépôt.

En dehors du dépôt, un bel album en chromolithographie est à la disposition des personnes qui voudront se rendre compte du choix, de la variété et de la beauté des Coffres de la Maison HAFNER.

VIENT DE PARAITRE

à la Maison du PONT-NEUF
Rue du Pont-Neuf, N^o 4, N^o 4 bis, N^o 6, N^o 8 et N^o 10

PARIS

Pour la Saison d'Hiver 1879-80

Le CATALOGUE le plus complet des vêtements pour

HOMMES, JEUNES GENS ET ENFANTS

avec toutes les gravures de Modes (dernière création)

et les moyens de prendre les mesures soi-même.

6 SÉRIES EXTRAITES DU CATALOGUE :

VESTON Draperie, doublet tartan, très soigné. 16 fr.

ULSTER Draperie, frisé, réversible, col pèlerine, poches manchon. 19 fr.

L'ELBEUF Superbe vêtement complet, draperie chic, double tartan. 29 fr.

BARDESSUS Draperie mousseline, doublet tartan, col velours. 19 fr.

ULSTER Nouveau modèle riche draperie, triple épaisseur, double entièrement tartan, large col pèlerine, poches manchon. 29 fr.

PARDESSUS Pour Enfants Draperie ratinée, doubles chapeaux. 8 fr.

Expedition franco dans toute la France, à partir de 25 fr.

Tout vêtement expédié ne convenant pas, l'argent en est retourné de suite.

ADRESSER LES DEMANDES AU DIRECTEUR DE LA

Maison du PONT-NEUF, Paris

LA MAISON

N'A PAS DE SUCCURSALE

— Plus de dames au dos rond avec les bretelles américaines. (Voir 4^e page.)

— Graine de Montard blanche Didier. (Voir aux annonces.)

Dépôt chez M. Micault-Roy, épiciers.

— Capsules Dural, au goudron ferrugineux.

Dépôt dans les pharmacies.

LES FRÈRES MAHON médecins spéciaux des hôpitaux de Paris, « obtiennent mille guérisons par an, terme moyen. » — Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, démangeaisons, chute des cheveux, etc. Le docteur M. Mahon fait sa visite à l'hôpital d'Angers le dernier Dimanche de chaque mois, et il reçoit le même jour les malades particuliers à l'Hôtel l'Anjou, à Angers, de midi à trois heures. Dépôt à Saumur, à la pharmacie GABLIN. — Consultations à Paris, rue de Rivoli, 30.

SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS rendues sans médecine, sans purges et sans frais par la délicieuse farine de Santé dite :

REVALESCIÈRE

Dr BARRY, de Londres.

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, constipations, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, étourdisse-

ments, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fétide se levant ou après certains plats compromettants : oignon, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. C'est en outre la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants. — 32 ans de succès, 100,000 cures, y compris celles de Madame la duchesse de Castlemart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur Dédé, etc.

N° 63,476 : M. le curé Comparet, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Core N° 99,625. — Avignon, 18 avril 1876. Que Dieu vous rende tout le bien que vous m'avez fait. La Revalescière de Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans. — J'avais des oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des

maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. Contre toutes ces angoisses, tous les remèdes avaient échoué, la Revalescière m'en a sauvé complètement. — BORREL, née Carbonnetty, rue du Balai, 11.

Cure N° 98,614 : Depuis des années je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections de cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalescière. LÉON PRYCLER, instituteur à Chey-soux (Haute-Vienne).

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médicaments. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 4 kil., 22 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — La Revalescière chocolatée, en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus agités. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, COMMON, 23, rue Saint-Jean; GONDRAND; BESSON, successeur de TEXIER; J. RUSSON, épicer, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C^e (limited), 8, rue Castiglione, Paris. (272)

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

Lignes de Poitiers-Saumur, Montreuil-Angers.

DÉPARTS DE SAUMUR		ARRIVÉES A POITIERS		ARRIVÉES A ANGERS	
6 h. 25 matin.		10 h. 30 matin.		10 h. 54 matin.	
8 10 —		4 50 soir.		9 15 soir.	
1 25 soir.					
4 55 —					
7 40 —		11 35 —			

DÉPARTS DE POITIERS		ARRIVÉES A MONTREUIL		ARRIVÉES A SAUMUR	
5 h. 50 matin.		8 h. 52 matin.		9 h. 48 matin.	
10 45 —		5 14 soir.		6 26 soir.	
12 15 soir.		9 35 —		4 15 —	
6 45 —		10 32 —		11 —	

Il y a, en outre, un train venant d'Angers et partant de Montreuil à 7 h. 15 matin, arrivant à Saumur à 7 h. 40.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 19 NOVEMBRE 1879.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 1/2 % amortissable	81 35			Crédit Foncier colonial	470			Canal de Suez	704 50		
4 1/2 %	119 75			Crédit Foncier, act. 500 f.	1017 50			Crédit Mobilier esp.			
5 %	114 90			Obligations foncières 1877	377			Société autrichienne	578 75		
Obligations du Trésor	520			Soc. gén. de Crédit industriel et commercial	701 25			OBLIGATIONS.			
Dép. de la Seine, emprunt 1867	538			Crédit Mobilier	507 50		9 75	Orléans	386		
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	508			Crédit foncier d'Autriche	690		2 50	Paris-Lyon-Méditerranée	382		
— 1865, 4 1/2 %	528			Est	715		5	Est	384		
— 1869, 3 1/2 %	409			Paris-Lyon-Méditerranée	1133 75		1 25	Nord	389		
— 1871, 2 1/2 %	404			Midi	868 75		1 25	Nord	389		
— 1875, 4 1/2 %	514			Nord	1468 75		1 25	Ouest	389		
— 1876, 4 1/2 %	515			Orléans	1150			Midi	385		
Banque de France	3360			Ouest	751 25		13 75	Paris (Grande Ceinture)	360		
Comptoir d'escompte	850			Compagnie parisienne du Gaz	1287 50		1 25	Paris-Bourbonnais	384 50		
Crédit agricole				C. gén. Transatlantique	612 50		7 50	Canal de Suez	533 75		

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.	
3 heures 8 minutes du matin, express-poste.	
8 — 45 — — — — — (s'arrête à Angers) omnibus-mixte.	
6 — 56 — — — — — omnibus-mixte.	
1 — 24 — — — — — soir, —	
3 — 33 — — — — — omnibus.	
7 — 15 — — — — — omnibus.	
10 — 37 — — — — — (s'arrête à Angers).	

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.	
3 heures 28 minutes du matin, direct-mixte.	
8 — 21 — — — — — omnibus.	
9 — 40 — — — — — express.	
19 — 40 — — — — — soir, omnibus-mixte.	
4 — 44 — — — — — omnibus-mixte.	
10 — 28 — — — — — express-poste.	

Le train partant d'Angers à 5 h. 25 du soir arrive à Saumur à 6 h. 56.

HOSPICE GÉNÉRAL DE SAUMUR.

ADJUDICATION DE FOURNITURES D'OBJETS DE CONSOMMATION
A faire audit Hospice général pendant l'année 1880.

Le vendredi 19 décembre 1879, à midi, il sera procédé, par la Commission administrative de l'Hospice général de Saumur, au siège de l'administration, rue des Boires, à l'adjudication des fournitures à faire audit Hospice général, depuis le 1^{er} janvier 1880 jusqu'au 31 décembre de la même année, des objets suivants :

- 1^{re} SECTION. Beurre, œufs;
- 2^e id. Sel, sucre, savon, riz, fromage de Gruyère, vermicelle, café, chocolat, poivre, amidon fin et surfine, farine de graine de lin;
- 3^e id. Huile de colza, chandelles, bougies;
- 4^e id. Bois de sapin;
- 5^e id. Charbon de terre en roche, de la provenance de Cardiff et de Merthyr (Angleterre).

L'adjudication aura lieu sur soumissions cachetées, lesquelles seront reçues au Secrétariat de l'Hospice général, jusqu'à l'heure incluse qui doit précéder l'ouverture. Les personnes illettrées devront présenter une soumission dressée par un fondé de pouvoirs dont la procuration notariée sera jointe à l'enveloppe.

Les soumissions seront timbrées; elles porteront cette suscription : *Soumission pour la fourniture à faire à l'Hospice général de Saumur, des articles compris dans la section n°*. Elles exprimeront un rabais en centimes, sans fraction de centimes. Des prix fermes pourront être indiqués pour les 1^{re}, 4^e et 5^e sections.

On n'admettra à concourir aux adjudications que les personnes notoirement solvables et qui exercent personnellement le genre de commerce auquel se rapportent les adjudications.

Le cahier des charges est déposé au Secrétariat-Economat de l'Hospice général, où toutes personnes pourront en prendre connaissance, ainsi que des quantités approximatives à fournir, tous les jours non fériés, de huit heures du matin à cinq heures du soir. (629)

A VENDRE

BONNE BOULANGERIE ET CABARET
Dans la même maison.
S'adresser au bureau du journal.

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

ADJUDICATION

A Saumur, en l'étude et par le ministère de M^e MÉHOUS, notaire,
Le samedi 22 novembre 1879, à midi.

DES IMMEUBLES

Dont suit la désignation.

1^{re} UNE MAISON, située à Saumur, rue du Pressoir-Saint-Antoine, composée de caves, deux chambres à feu au rez-de-chaussée, corridor et escalier au premier étage, deux chambres et cabinets, deux greniers, servitudes, cour et jardin; le tout couvrant une superficie de 3 ares 26 centiares, joignant au levant la rue du Pressoir-Saint-Antoine, au midi M. Hurtaut, au couchant le chemin de fer, au nord M. Monmousseau.

2^e Vingt-deux ares environ de vigne, au canton des Marirolles, commune de Saumur, joignant au levant M. Monmousseau, au nord M. Fourneau ou ses représentants.

3^e Cinq ares 50 centiares environ de vigne rouge, au canton de la Grotte, commune de Saumur, avec une portion de grotte, joignant au levant M. Morancé, au nord M. Monmousseau et au couchant M. Mariet.

4^e Cinq ares 80 centiares environ de vigne blanche, au même canton, même commune, joignant au levant les héritiers Verrier, au couchant M. Doval, Paul, au nord M. Guibert.

5^e Deux caves en roc, situées au Clos-Bonnet, commune de Saumur, avec les droits de pressurage et puisage y attachés, éclairées par des puisards communs.

La première joignant d'un côté M. Mariet et la seconde M. Doval. S'adresser, pour tous renseignements et pour traiter, à M^e MÉHOUS, notaire, et à M^e BOURASSEAU, huissier, à Saumur. (603)

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE

OU A LOUER
Pour Noël 1880, MAISON
A Saumur, rue Saint-Jean, n° 10.
S'adresser audit notaire. (622)

A LOUER

PRÉSENTMENT,
Ou pour la Saint-Jean prochaine,
PORTION DE MAISON
S'adresser à Saint-Joseph, rue Haute-Saint-Pierre.

Etude de M^e VEILLET, notaire à Gizeux (Indre-et-Loire).

A VENDRE

A L'AMIABLE,
LA PROPRIÉTÉ

DE

LA BAUGÉRIE

Située communes d'Auvillé et de Continvoir, canton de Langeais (Indre-et-Loire).

Contenant, en un seul tenant, **203 hectares**, en nature de prairies, terres labourables, bois taillis, sapinières et arbres de haute futaie;

Maison d'habitation très-confortable;

Bâtiments pour le garde, servitudes;

Avenue empierrée, de 2,500 mètres, conduisant de l'habitation à la route de grande communication de Baugé à Langeais.

Exploitation facile au moyen de cette avenue, qui coupe la propriété en deux.

Chasse très-giboyeuse.

S'adresser, pour tous renseignements et traiter :
Soit à M. et M^{me} CHEVALLIER-BOTTIER, à la Baugérie, commune d'Auvillé;
Soit audit M^e VEILLET, notaire;
Et, pour visiter, au garde de la Baugérie. (597)

A LOUER

PRÉSENTMENT,
APPARTEMENT COMPLET
Au premier étage,
AVEC CAVE ET GRENIER
Rue d'Orléans, 73.
S'adresser dans ladite maison.

M. GAULTIER-BRIÈRE prévient les fournisseurs qu'il ne payera pas les dettes que pourrait contracter son fils **AINÉ, ADOLPHE GAULTIER.**

M^e BEAUREPAIRE, avoué à Saumur, demande un petit clerc.

DEUIL COMPLET TOUT FAIT
en 48 heures
Robes, Costumes,
Confections, Modes, Lingerie, Bijoux,
Tissus deuil et demi-deuil.

AVIS POUR LA PROVINCE. — L'organisation spéciale de la Maison permet d'expédier, quelle que soit leur importance, tous les deuils 10 heures après la réception de la commande. — Pour les Robes, envoyer le corsage et la longueur de jupe. — Pour les Modes, désigner le deuil que l'on porte et le genre de coiffure de la personne.

AU SABLIER, 2, B^e Montmartre, Paris
Envoi franco contre remboursement à partir de 25^{fr.}
DEMANDER LE CATALOGUE ILLUSTRÉ

PLUS de DOS ROND

Plus de Dames, ni de Messieurs, ni d'Enfants aux dos ronds avec la Brevelle Américaine brevetée. Cette brevette a, par sa forme particulière, tous les avantages d'une brevette spéciale pour les épaules, et comme support de jupons pour les dames ou de pantalons pour les messieurs. Elle élargit la poitrine et donne aux hommes une respiration libre. Elle fortifie ainsi la voix et les poumons, et donne une vie nouvelle à la personne qui la porte. Elle donne de la propreté et se porte sans inconvénient, avec une sorte de bien-être au contraire, pour la personne qui en fait usage. Elle est surtout d'une valeur incontestable pour les personnes aux habitudes sédentaires, pour les jeunes filles et jeunes gens qui grandissent ou font leurs études. Prix seul, qual. : 3^{fr.}, 4^{fr.}, 5^{fr.}, 10^{fr.} Envoi franco pour toute la France sur réception de mandat, payable à M. N. KENDALL, 134, rue de Rivoli, maison principale pour la France et le continent. En envoyant la commande, donner la mesure de la poitrine prise sous les bras. Exemple littéral au Commerce.

CAPSULES DUREL
au Goudron Ferrugineux
RHUMES — BRONCHITES — CATARRHES — ASTHME — ANÉMIE — PERTES BLANCHES — AGE CRITIQUE
2 fr. 50 franco le flacon de 60 Capsules.
Pharmacie DUREL, 7, boulevard Denain, Paris.

MM. les Docteurs TROUSSEAU & PIDOUX dans leur Traité de Thérapeutique recommandent d'une manière particulière la Graine de Moutarde blanche comme ayant obtenu les meilleurs résultats dans le traitement des Maladies de l'Estomac (Gastrites, Gastralgies), de celles des INTESTINS et du FOIE, des DARTRES, des HÉMOÏRHOÏDES, des CONGESTIONS, des RHUMATISMES, des CONSTIPATIONS OPINIÂTES.
DIDIER, 20, B^o Poissonnière, Paris.

Librairie Aug. BOYER et C^{ie}, rue Saint-André-des-Arts, 49, Paris.
Envoi FRANCO au reçu d'un mandat-poste ou de timbres.

P. LAROUSSE
PETIT DICTIONNAIRE COMPLET
DE LA
LANGUE FRANÇAISE

COMPRENANT :
1^o Une nomenclature très-complète de la langue, avec la nouvelle Orthographe de l'Académie, les étymologies et les diverses acceptions des mots appuyées d'exemples;
2^o Des développements encyclopédiques relatifs aux mots les plus importants des Sciences, des Lettres et des Arts;
3^o Un dictionnaire des locutions grecques, latines et étrangères;
4^o Un dictionnaire historique, géographique, artistique et littéraire.

QUATRE DICTIONNAIRES EN UN SEUL
Nouvelle édition illustrée de 1,500 gravures.
Un fort volume in-18 à 2 colonnes, cartonné, 3 francs; relié à l'anglaise, 4 francs; relié demi-chagrin, 4 francs 50 cent.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.